

## Séance du 28 mars 2001

<b>Budget primitif</b>	<p>Présents : AMIEL Florence, ANE François, BERTHOUMIEUX Jacques, CHARRUE Gaëlle, GALIN Jean-Pierre, MAURETTE Jean-François, PENATO Frédérique, RIEU Patrice, ROSSELL Jean-Michel, SOUQUET Pierre-Jean, SOUQUET Vincent.</p> <p>Mr le Maire présente le projet de budget avec les chiffres caractéristiques suivants : Equilibre en fonctionnement pour un montant de 1 861 316,46 frs</p> <p>Répartition des dépenses : Charges à caractère général = 546 200 frs Charges de personnel et assimilé = 510 000 frs Autres charges gestion courante = 280 200 frs Charges financières = 153 701,50 frs Dépenses imprévues = 13 686 frs</p> <p>Enfin un report de 347 528,96 frs est effectué vers la section d'investissement. La répartition des recettes est la suivante :</p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"><tr><td>Produits des services</td><td>= 187 500 frs</td></tr><tr><td>Impôts et taxes</td><td>= 453 074 frs</td></tr><tr><td>Dotations et participations</td><td>= 711 811 frs</td></tr><tr><td>Autres produits gestion</td><td>= 451 703,46 frs</td></tr><tr><td>Atténuation de charges</td><td>= 10 000 frs</td></tr><tr><td>Enfin un résultat 2000 reporté</td><td>= 47 228 frs</td></tr></table> <p>La section d'investissement s'équilibre à 2 100 693,71 avec , en recettes, un total de subventions à 905 307 frs, le report de la section d'investissement de 347 528,96 frs, un emprunt de 802 574,75 frs et 45 283 frs e fonds divers et réserves.</p> <p>Liste des programmes financés :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1°) Etude diagnostic assainissement et Divers voirie et équipement incendie</li><li>2°) Gîte d'étape</li><li>3°) Mairie : Fin de programme (architecte, mobilier, informatique)</li><li>4°) Centre équestre</li><li>5°) Méandres Caméza et travaux Fouillet</li><li>6°) Reliquat piste des Plagnolles</li></ol> <p>Mr le Maire propose de porter le taux de la taxe d'habitation à 3,0, les autres taux restant inchangés.</p> <p>Les points de détail suivants sont abordés : * Avenant N° 7 à faire signer par la MATT intégrant la moitié de la dette (107 794 frs) et un report sur 2003 d'une partie de la redevance pour anticiper la diminution, à cette date, des charges d'emprunt (soit 140 000 frs au lieu de 190 000 frs, les 50 000 frs étant reportés sur 2003). Total pour 2001 = 247 794 frs.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Augmentation des dépenses d'animation pour accompagner la restructuration en cours</li></ul> <p><i>Vote</i> : Pour 11 ( à l'unanimité)</p> <p>Mr le Maire est habilité à ouvrir une ligne de crédit sur un an, avant la consolidation par un emprunt adapté à l'avancement 2001 des programmes d'investissement.</p>	Produits des services	= 187 500 frs	Impôts et taxes	= 453 074 frs	Dotations et participations	= 711 811 frs	Autres produits gestion	= 451 703,46 frs	Atténuation de charges	= 10 000 frs	Enfin un résultat 2000 reporté	= 47 228 frs
Produits des services	= 187 500 frs												
Impôts et taxes	= 453 074 frs												
Dotations et participations	= 711 811 frs												
Autres produits gestion	= 451 703,46 frs												
Atténuation de charges	= 10 000 frs												
Enfin un résultat 2000 reporté	= 47 228 frs												
<b>Commission appel d'offres</b>	<p>Le Maire plus les adjoints et conseillers suivants : SOUQUET Vincent ANE François CHARRUE Gaëlle</p> <p>Composeront cette commission. Vote à l'unanimité Suppléante : PENATO Frédérique</p>												

<p><b>Raccordement eau potable au Lac</b></p>	<p>L'avis technique du SEDEA sera demandé sur les deux trajets possibles, le choix se fera sur les critères d'économie et de dessertes annexes résolues par la même occasion.  Rappel : Pour les nouvelles constructions un compteur est exigé.  Seul le SEDEA est habilité a travailler sur le réseau public.</p>
<p><b>Demande d'installation d'une restauration de spécialités italiennes dans un local communal</b></p>	<p>Mr le Maire expose la demande d'un jeune couple souhaitant louer un des locaux de la résidence de l' Ars appartenant à la commune.  Ils souhaitent développer une restauration basée sur les spécialités italiennes.  Après discussion et développement des différents arguments le conseil municipal, à l'unanimité, refuse cette location au motif principal qu'il n'est pas habilité à intervenir dans un secteur, la restauration, où la concurrence joue déjà à plein.</p>
<p><b>Camping-Cars</b></p>	<p>La demande formulée par des propriétaires de camping-cars pour bénéficier, moyennant redevance, d'équipements adaptés à leur fonctionnement (vidoir chimique, réserve d'eau ..) à l'emplacement près de l'ancien camping , fera l'objet d'une demande d'étude et de devis auprès de la DDAF.</p>